


LA MAISON DE ARTS

RÈGLEMENTS

 maison-des-arts.com

 info@maison-des-arts.com

 613-443-0058

INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS POUR LES COURS ET ATELIERS

Bienvenue à **La Maison des Arts,**

Nous souhaitons la bienvenue à tous et toutes nos artistes qui reviennent, ainsi qu'aux nouveaux de cette année. Notre mission est de faire valoir les arts et la culture francophone en vous offrant des cours et des ateliers de tous les genres dans un centre culturel francophone. Ce livret a comme but de vous informer sur le mode d'opération de La Maison des Arts et sur ses règlements, qui peuvent d'abord vous sembler rigides... Nous croyons qu'ils sont nécessaires afin d'avoir un bon fonctionnement général et d'atteindre un excellent résultat bienfaisant pour tous.



S.V.P. conservez ce livret... il vous servira souvent de référence cette année.

LE COMPORTEMENT DURANT LES COURS ET ATELIERS

La Maison des Arts s'attend à un comportement exemplaire durant les cours et les ateliers, donc l'artiste doit :

- être ponctuel ... arriver à temps ; elle (il) peut-être refusé accès au cours si elle (il) est en retard
- quitter une fois les cours terminés (puisque les couloirs sont sans supervision)
- utiliser la salle de toilettes avant le début des cours
- écouter les directives, porter attention aux démonstrations et s'appliquer sérieusement

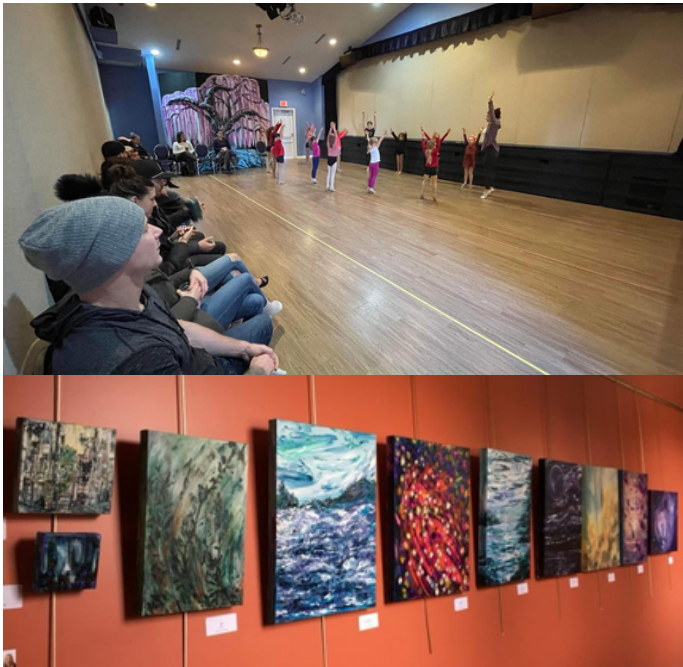
* N.B. qu'il est très important que l'artiste se pratique à la maison,

- lever la main pour poser poliment une question
- interagir positivement avec les autres artistes
- le commérage, les insultes et la violence ne seront pas tolérés
- porter les vêtements appropriés... *décrits plus loin...*
- avoir les cheveux attachés pour les cours de danse

Le jeune artiste recevra une appréciation concrète et périodique pour démontrer son acheminement. Les parents seront contactés si l'enfant ne suit pas les règlements et l'enfant peut être demandé de quitter le local et même le cours si le comportement ne change pas.

LA MAISON DE ARTS

RÈGLEMENTS



OBSERVATION DURANT LES COURS ET ATELIERS

Il n'y a pas d'observation permise par les parents durant les cours réguliers ; ceux-ci doivent éviter de s'adresser aux enfants durant les cours afin de ne pas distraire ni l'enfant, ni le groupe.

Deux semaines sont désignées pour permettre aux parents l'observation en classe:
du 10 au 16 octobre 2023 et du 8 au 14 février 2024
(Les mêmes procédures s'appliquent)

**Il n'y a pas d'observation pour les cours de danse de 10 semaines ni pour les cours d'arts visuels.*

INFORMATION POUR LES COURS **D'ARTS VISUELS**

- Chaque artiste est responsable d'apporter les matériaux requis à chaque cours
- Il est recommandé pour les enfants d'apporter un goûter et de l'eau
- Si un projet n'est pas terminé en classe, l'artiste est responsable de le terminer à la maison
- Obligatoire : un tablier, une guenille, un cahier de croquis, un crayon à la mine et une efface
- Les jeunes artistes doivent porter du linge approprié pour faire de l'art visuel



EXPOSITIONS ANNUELLES

Chaque artiste des cours d'arts visuels aura la chance d'exposer son travail dans la salle d'exposition durant un mois désigné de l'année. À la fin de l'exposition, chaque artiste est responsable de ramasser son œuvre.

- Les cours d'enfants de septembre à décembre : exposition en décembre 2023
- Les cours d'enfants de janvier à avril : exposition en avril 2024

LA MAISON DE ARTS

RÈGLEMENTS

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Les chaussures et les bottes et les manteaux devront être rangés dans le vestiaire et non dans les salles de cours, ni dans les corridors.
- Les artistes devront respecter l'édifice du centre culturel; ils ne doivent pas courir, ni crier ou ni être debout sur les chaises.
- Les poubelles sont là pour encourager la propreté... alors...
- La nourriture et le breuvage ne sont pas permis dans les salles de cours.
- L'édifice de la Maison des Arts a été désigné "non fumeur" par son conseil d'administration et la loi.
- Lors des intempéries la Maison des Arts vous enverra un courriel pour vous aviser des cours annulés.
- La communication aux parents sera acheminée par des courriels et une annonce sur nos médias sociaux, alors assurez-vous, lorsque vous êtes absent, de vérifier pour ces messages.
- Les parents qui veulent s'adresser aux enseignant(e)s devront éviter d'entrer dans les salles durant les heures de cours; ces heures sont consacrés aux artistes.
- Les parents qui désirent rencontrer les enseignant(e)s sont encouragés à le faire en demandant un rendez-vous au bureau.

Les frais d'inscription à un cours, payés au moment de l'inscription, ne sont remboursables que si le participant ou la participante n'assiste pas au deuxième cours de son horaire; à noter que les parents/tuteurs doivent signaler au bureau de la Maison des Arts, avant la date du deuxième cours, cette intention de ne pas vouloir continuer.

***La Maison des Arts se réserve le droit d'annuler des cours et des ateliers si le nombre d'inscription minimum n'est pas atteint. Dans ce cas, un remboursement sera remis au payeur.**

RÉCITAL ANNUEL

Tous les artistes participent au récital de fin d'année "Un An En Art". Les billets seront disponibles en avril et en mai. Il y aura un certain nombre de billets réservés par artiste jusqu'à une certaine date, ensuite les billets seront vendus au public. Les dates du récital seront annoncées bientôt. Vérifiez les annonces pour tous ces renseignements.

L'ASSIDUITÉ

La présence assidue aux classes et aux ateliers est nécessaire pour l'entraînement supérieur; par exemple pour l'équipe de danse compétitive, seulement deux absences par classe/ routine sont acceptables, suivant deux absences, une courriel avertira le danseur ou la danseuse et le parent qu'il ou qu'elle doit quitter l'équipe.

Pour les autres cours, seulement trois absences seront acceptables après Noël puisqu'il faut se préparer sérieusement pour les récitals d'avril et mai.

L'artiste est responsable d'apprendre tout le contenu enseigné même durant son absence.

**A noter : si l'élève est absent pour un cours de musique ou chant, son cours ne sera pas remis. Le cours est seulement remis lorsqu'il est annulé par l'enseignant(e).*